



REGARDS

SOCIÉTÉ  
MARS 2019 | N°81

# MÉTROPOLE DES SPORTS

## État de la pratique sportive dans la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le « fait sportif » est bien présent dans la Métropole, avec une licence sportive pour cinq habitants. Ce « taux de pénétration » est conforme à ce que l'on retrouve au niveau national (14 052 000 licences pour 66 millions d'habitants). La Métropole est donc dans la moyenne de la pratique sportive en club. La pratique sportive dans la Métropole est captée pour moitié par les fédérations unisport olympique (52% des licenciés). C'est dix points de moins que ce qui est observé au niveau national (61%). Ce sont essentiellement les Fédérations multisports qui sont surreprésentées dans la Métropole. Plus éloignées du modèle compétitif que les fédérations unisport olympique, ces fédérations témoignent d'une pratique sportive orientée vers le plaisir et la découverte.

Les fédérations sportives représentent la pierre angulaire du mouvement sportif. L'État délègue aux fédérations l'organisation du sport en France. On parle de fédérations « délégataires ». Constituées sous forme d'associations, elles ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.





## LA DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE DES PRATIQUES SPORTIVES

L'obtention de l'organisation des JO en 2024 par Paris permet au territoire métropolitain d'accueillir les épreuves de Voile à Marseille et une partie du tournoi de football. Cette mise en lumière de la Métropole aura-t-elle un effet multiplicateur au niveau de la pratique en club ? On peut penser que oui. Viendra-t-elle bouleverser une hiérarchie bien établie des sports les plus pratiqués ? Rien n'est moins sûr.

Ce qui reste sûr c'est bien la hiérarchie des sports pratiqués en clubs : 1. Football, 2. Tennis, 3. Handball, 4. Équitation, 5. Voile, le Top 5 des sports pratiqués dans la Métropole est très proche de ce qui est observé au niveau national. Les deux premières places sont trustées par

le football et le tennis, mais l'équitation recule d'une place au profit du handball qui en gagne deux. La voile est une particularité de la Métropole en se classant à la cinquième position au détriment du judo et de ses disciplines associées.

### SPORT DES VILLES, SPORT DES VILLAGES : EFFET DE MASSE OU SPORT DE CLASSE

Le résultat global à l'échelle de la Métropole est trompeur. L'effet taille des communes de Marseille et d'Aix-en-Provence donne une vision partielle des disciplines les plus prisées. À l'échelle de la commune, le tennis devient numéro 1 et le football numéro 2, le handball rétrograde à la 6<sup>e</sup> place, la voile à la 8<sup>e</sup>.

PRATIQUES SPORTIVES DANS LES COMMUNES

| RANG | MOINS DE 2 000 HAB. | 2 000 À 5 000 HAB. | 5 000 À 10 000 HAB. | 10 000 À 20 000 HAB. | 20 000 À 100 000 HAB. | PLUS DE 100 000 HAB. |
|------|---------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| 1    |                     |                    |                     |                      |                       |                      |
| 2    |                     |                    |                     |                      |                       |                      |
| 3    |                     |                    |                     |                      |                       |                      |
| 4    |                     |                    |                     |                      |                       |                      |
| 5    |                     |                    |                     |                      |                       |                      |

TENNIS 
 FOOTBALL 
 ÉQUITATION 
 HANDBALL 
 GOLF 
 NATATION 
 JUDO 
 VOILE

Source : Injep - Traitement Agam

### TOP 5 DES SPORTS PRATIQUÉS DANS LA MÉTROPOLE PAR TRANCHE DE POPULATION

## TROIS GRANDS TYPES DE FÉDÉRATIONS SPORTIVES

- Les fédérations unisport, au nombre de 92, qui se subdivisent en fédérations olympiques (31) et fédérations non olympiques (61)
- Les fédérations multisports, au nombre de 25, au sein desquelles on peut distinguer plusieurs sous-ensembles : les fédérations affinitaires (18), les fédérations agréées sport et handicap (2) et les fédérations sportives scolaires et universitaires (5).

C'est au travers des licenciés et des licenciées dans ces trente et une fédérations unisport olympique que nous mesurons une certaine pratique sportive, celle en lien avec les Jeux olympiques 2024. Une évaluation de l'impact des JO 2024 en France, dont certaines épreuves à Marseille (voile et football) est de mettre en lumière les évolutions du nombre de pratiquants dans les disciplines olympiques.

La géographie de la pratique sportive marque une nette démarcation entre le nord et le sud de la Métropole. Le tennis est le sport le plus pratiqué dans le Pays d'Aix, le Pays d'Aubagne et le Pays Salonnais, alors que le football est numéro 1 à Marseille-Provence et Istres-Ouest-Provence.

La différence se fait aussi sur la taille de la commune : le tennis arrive en tête des sports pratiqués dans les communes de moins de 10 000 habitants (50 communes sur 70) alors que le football est le plus souvent n°1 dans les communes de plus de 10 000 habitants (13 sur 24). Le golf et l'équitation sont très présents dans les communes à faible poids démographique.

## LES TERRITOIRES DES SPORTS, LE LIEN AVEC LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

La pratique « fédérale » d'un sport s'appuie sur le diptyque club/équipement. Même si le lien n'est pas automatique, la présence d'un équipement permettant la pratique et d'un club qui l'organise est bien souvent garante d'un nombre important de licenciés.

Ainsi, dans les communes où le sport le plus pratiqué est le tennis, le taux d'équipement est de 6 courts de tennis pour

100 habitants. En dessous de ce seuil, le tennis n'est plus le sport numéro 1. Quasiment toutes les communes de la Métropole (seulement sept communes en sont dépourvues) ont un club de tennis. Le taux d'équipement semble donc être un élément fort de la pratique de cette discipline dans les communes.

Pour le football, la présence de l'équipement à elle seule ne suffit pas à faire de ce sport, le plus pratiqué. Plus encore, dans une Métropole où 86 communes sont équipées d'au moins un terrain de football, la présence de structures fédérales ne semble pas être non plus un élément déterminant au développement de la pratique. Les critères de choix pour la pratique en club du football, notamment chez les jeunes, sont multiples et échappent à la logique de la bonne accessibilité à la pratique.

Pour le handball le nombre de licenciés est élevé dans les communes équipées d'un gymnase permettant la pratique.

Pour la natation, la présence d'une piscine ou d'un club dans la commune ne booste pas forcément la pratique sportive. Ainsi à Istres, Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille la présence d'équipements et de clubs ne suffisent pas à dynamiser la pratique. Quant à Lambesc, Plan-de-Cuques, Le Puy-Sainte-Réparate, Gardanne et Fuveau, aucun club ne vient proposer des créneaux sur l'équipement existant et le nombre de licenciés ne représente pas plus de 5% du total des licenciés de la commune. Fos-sur-Mer et Rognac sont équipées de piscines découvertes et cela n'empêche pas un fort taux de licenciés dans la commune avec la présence d'un club qui bénéficie de créneau dans les communes voisines (Istres et Berre-l'Étang).

Le lien entre la présence d'un équipement et un niveau de licenciés élevé n'apparaît donc pas comme une évidence. Il ne suffit pas d'avoir une piscine, un gymnase ou un stade pour générer de la pratique sportive dans un club fédéral dans une commune. La présence d'un club est bien entendu un impératif pour organiser la pratique sur l'équipement, mais ce n'est pas toujours une garantie pour assurer une adhésion forte aux pratiques proposées.

# REPÈRES

**400 000**  
**LICENCIÉS**   
**DANS UN CLUB SPORTIF**  
**DANS LA MÉTROPOLIS AIX MARSEILLE**  
(dont 210 000 dans une fédération unisport olympique)

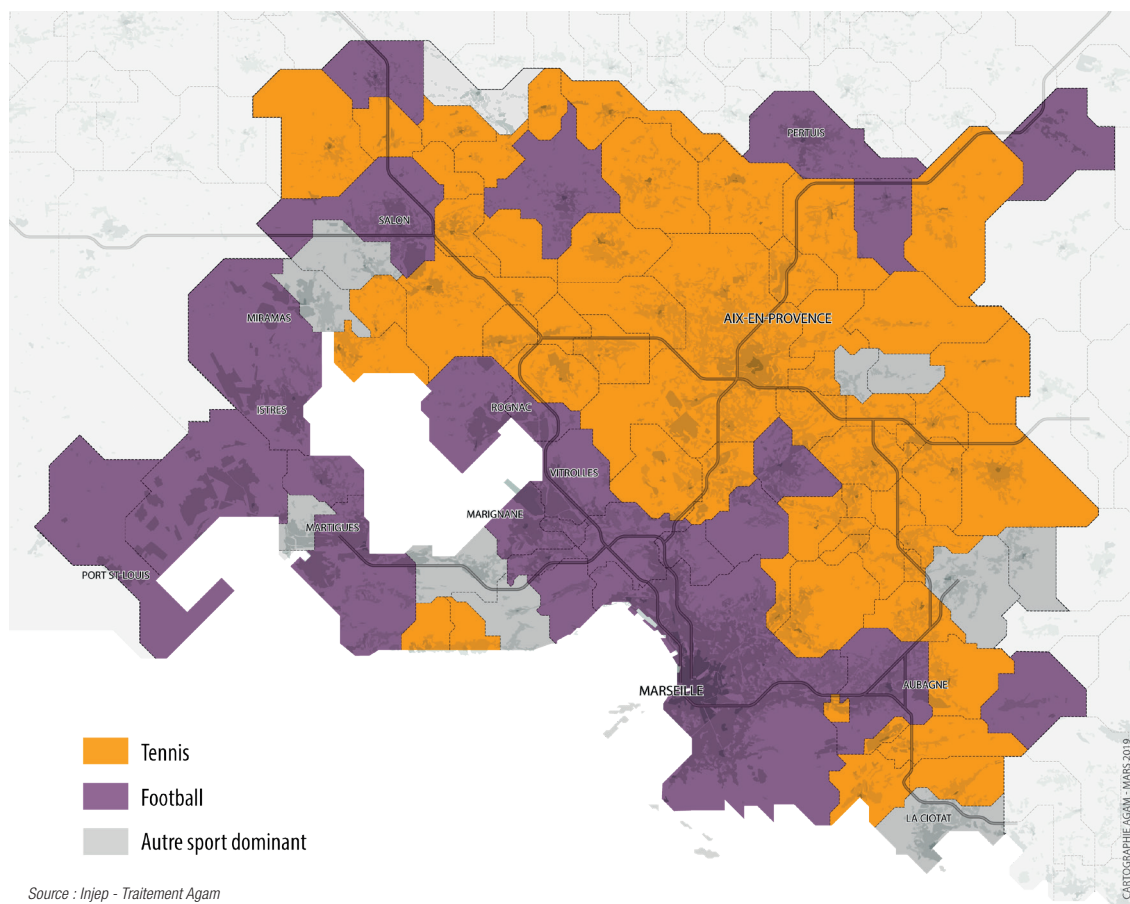
**AMP**  
**36%**   
**DES LICENCIÉS**  
**DE PROVENCE-ALPES**  
**CÔTE D'AZUR** 

**AMP**  
**3%**   
**DU NOMBRE TOTAL**  
**DE LICENCIÉS**  
**SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**   


  
**1/5**   
**1 MÉTROPOLITAIN SUR 5** 

  
**70%**  
**D'HOMMES**   
**30%**  
**DE FEMMES**





## LES SPORTS LES PLUS PRATIQUÉS DANS LES COMMUNES

# QUI SONT LES SPORTIFS ET LES SPORTIVES DE LA MÉTROPOLE ?

« Le sport pour tous et toutes à tous les âges ». Cette volonté affichée du mouvement sportif se heurte à la réalité. L'intensité de la pratique sportive est toujours tributaire de l'âge, du sexe mais aussi du niveau de vie. Conscient de ces faiblesses, le mouvement sportif entend prendre les mesures nécessaires pour les gommer.

## ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE AVEC L'ÂGE

Indépendamment de la présence ou l'absence d'équipement, l'âge est un facteur déterminant des sports pratiqués. Tous sports confondus, le pic de pratique sportive se situe entre 5 et 19 ans avec un effectif de pratiquants maximal pour la tranche des 10-14 ans (près d'un adolescent sur deux pratique un sport en club et les pratiquants de cet âge-là représente 26% des pratiquants).

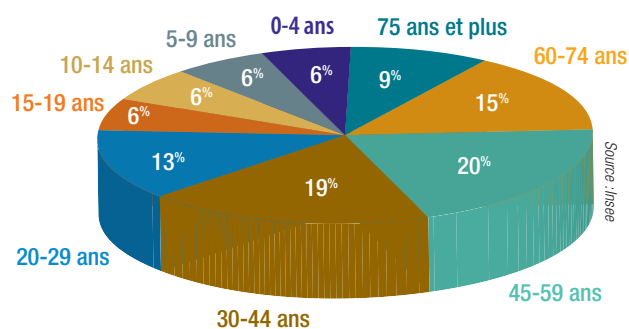
Le taux de pénétration des licenciés (part du nombre de licenciés dans une classe d'âge) est un bon indicateur pour mesurer la vitalité de la pratique sportive. Dans la Métropole, la structure du taux de pénétration reste identique à ce qui est observé à l'échelle nationale (les ordres de grandeur sont respectés) mais des différences notables apparaissent. Les taux de pénétration sur les tranches d'âge les plus dynamiques (5-9 ans à 15-19 ans) sont systématiquement inférieurs aux taux nationaux. On peut y voir une marge de progression importante pour peu que l'on identifie les freins à la pratique.

Une première baisse importante de la pratique s'observe pour la tranche d'âge 15-19 ans. Ce phénomène de « décrochage » des pratiquants est observé depuis plus d'une vingtaine d'années. On constate toutefois qu'il est plus marqué

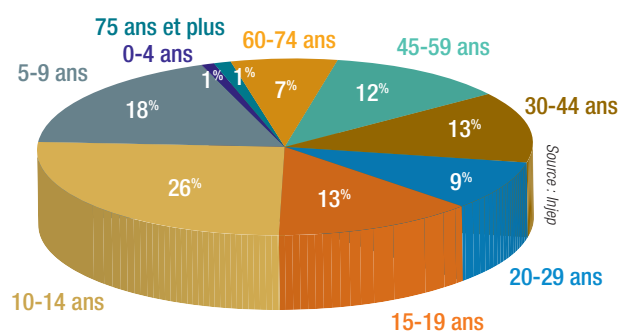
dans la Métropole que pour la France entière (5 points de pratiquants en moins sur cette tranche d'âge).

## Le décrochage sportif, plus marqué dans la Métropole

Cette baisse s'accroît chez les 20-29 ans, là aussi dans une proportion plus élevée pour la Métropole. Pour les autres tranches d'âge, le taux de pénétration des licenciés sportifs est équivalent à ce qui est observé au niveau national.



RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA MÉTROPOLE PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION DES LICENCIÉS SPORTIFS DE LA MÉTROPOLE PAR TRANCHE D'ÂGE

## LE DÉCROCHAGE DE LA PRATIQUE SPORTIVE CHEZ LES JEUNES, UN PHÉNOMÈNE BIEN ANCRÉ

Le phénomène de l'abandon de la pratique sportive chez les jeunes et les adolescents est observé depuis une trentaine d'année. Les raisons les plus souvent évoquées comme étant à l'origine de l'arrêt de leur sport sont :

- avoir autre chose à faire ;
- ne pas être assez bon ;
- ne pas aimer l'entraîneur ;
- avoir un entraînement très dur.

Ces motifs étaient également indépendants du sport pratiqué.

Les facteurs qui conditionnent les raisons de l'abandon sportif chez les adolescents sont multiples et les modèles pour les expliquer nombreux. Le fort taux d'abandon dans la tranche des 15-19 ans chez les jeunes Métropolitains est un élément qui aurait intérêt à être expliqué pour apporter une amélioration de la pratique sportive en club.

Source : Théories de la motivation et pratiques sportives, P. Sarrazin, E. Guillet, PUF, 2001

| TRANCHE D'ÂGE  | MÉTROPOLE AMP | FRANCE     |
|----------------|---------------|------------|
| 0-4 ans        | 1%            | 1%         |
| 5-9 ans        | 33%           | 36%        |
| 10-14 ans      | 49%           | 52%        |
| 15-19 ans      | 23%           | 28%        |
| 20-29 ans      | 8%            | 13%        |
| 30-44 ans      | 8%            | 10%        |
| 45-59 ans      | 7%            | 7%         |
| 60-74 ans      | 5%            | 5%         |
| 75 ans et plus | 2%            | 1%         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>11%</b>    | <b>13%</b> |

Source : Injep

TAUX DE PÉNÉTRATION DES LICENCIÉS PAR TRANCHE D'ÂGE — MÉTROPOLE AMP & FRANCE

## HOMMES/FEMMES : DES PRATIQUES SPORTIVES DIFFÉRENCIÉES

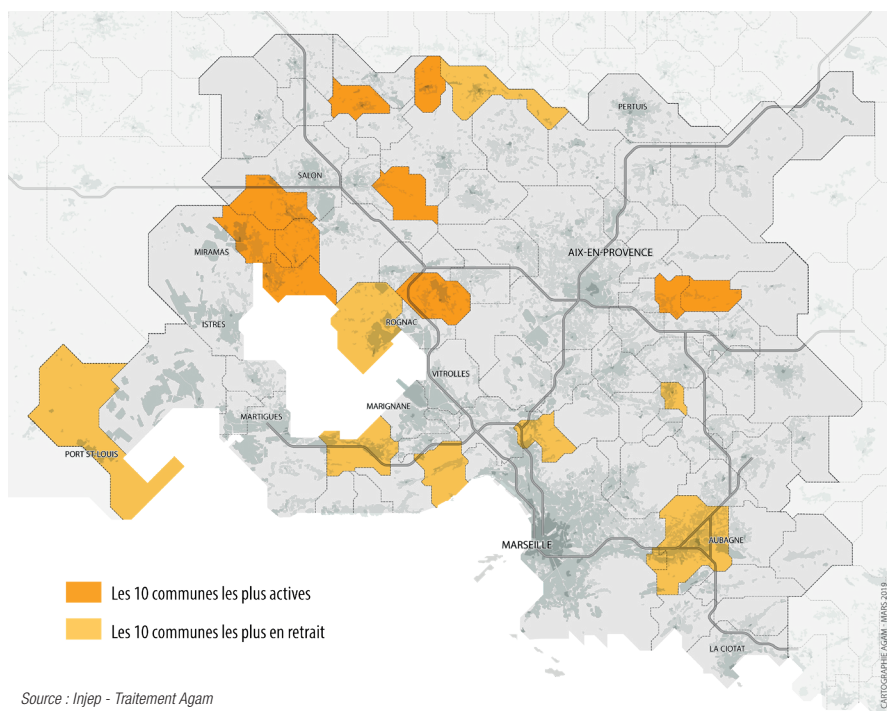
Les hommes sont plus nombreux à avoir une pratique sportive en club : pour 100 licenciés, on compte 70 hommes pour 30 femmes. Cette prégnance des hommes dans les clubs sportifs se vérifie tant à l'échelle nationale que sur le territoire de la Métropole et dans les mêmes proportions. Cette sous-représentation des femmes se traduit par un taux de pénétration beaucoup plus faible : seulement 6% des femmes sont titulaires d'une licence sportive contre 17% des hommes dans la Métropole. Ces taux de pénétration sont inférieurs de deux

points à ce que l'on observe à l'échelle nationale (8% des femmes et 19% des hommes).

Pour ce qui est des sports pratiqués, la « cassure » entre hommes et femmes est très marquée. On retrouve au niveau de la Métropole exactement le même Top 5 des sports les plus « féminisés » : sports de glace, gymnastique, équitation, natation, volley-ball. Tous ces sports sont pratiqués majoritairement par des femmes. Le volley-ball se distingue dans la Métropole en ayant plus de licenciées que de licenciés.

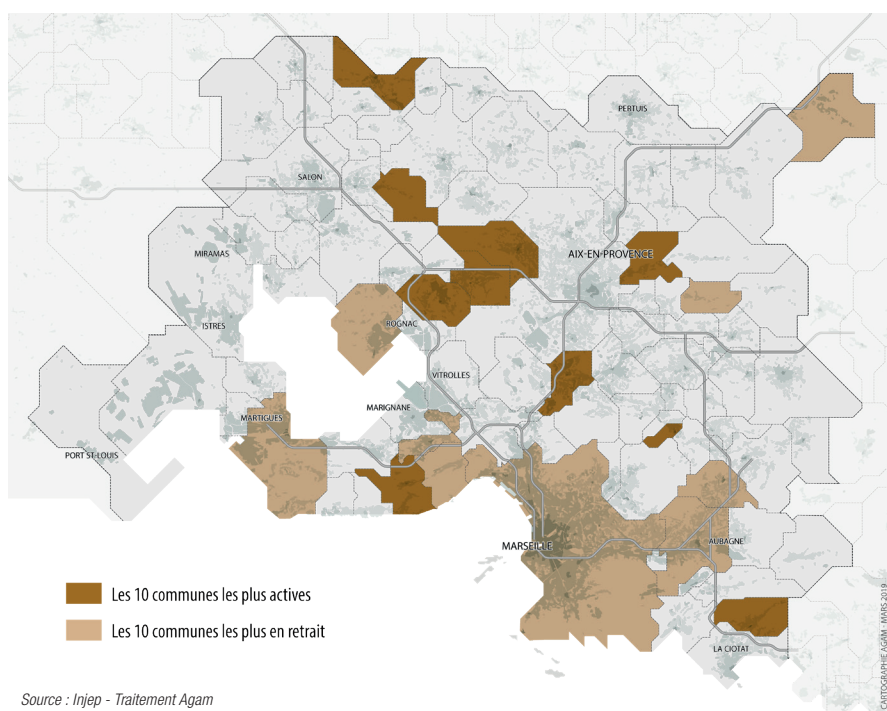
Chez les hommes, à l'exception de la lutte (avec un nombre très très faible de licenciés et de licenciées) qui rentre

dans le classement des sports pratiqués à plus de 90% par des hommes, on retrouve le Top 5 national : football, rugby, hockey sur glace, cyclisme et tir. Le territoire métropolitain se distingue malheureusement par une présence des licenciées encore plus faible : la sous-représentation des femmes dans la pratique du football, du rugby, du cyclisme et du tir est encore plus forte dans la Métropole. En dehors des sports encore très marqués « masculin », le basket, le handball, l'escrime ou encore le judo se distinguent par une part de licenciées inférieure à ce qui est observé au niveau national.



## PRATIQUE FÉMININE DANS LES COMMUNES

### PRATIQUE MASCULINE DANS LES COMMUNES



A l'échelle des communes, la pratique féminine est marquée par des inégalités territoriales bien visibles. Il apparaît que l'effet « taille » semble jouer : les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à pratiquer un sport en club dans les villages et les petites villes, notamment autour d'Aix-en-Provence et de Salon-de-Provence. A l'inverse, les villes moyennes se distinguent par un taux de pénétration des licences féminines peu important (aux alentours de 8%) contrebalancé par un taux de pénétration de licence masculine relativement moins important (18%). Un groupe de huit communes se détache pour lesquelles la pratique sportive est globalement très peu développée et la pratique féminine ne dépasse pas 5% de la population.

## LES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE », DES TERRITOIRES DE CONQUÊTES ?

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville représentent 16% des habitants de la Métropole mais ils ne représentent que 8% des pratiquants en club. Proportionnellement, les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville sont deux fois moins nombreux à pratiquer un sport dans un club fédéral que les habitants hors QPV.

La pratique du sport est peu diversifiée dans les quartiers prioritaires : 66% des pratiquants sont captés par trois disciplines : football (48%), handball (11%) et judo (6%). Pour autant, il faut noter que des disciplines qui peuvent sembler peu accessibles y sont toutefois pratiquées : la natation, la voile et aussi l'équitation représentent 10% des pratiques en club des quartiers prioritaires.

Les différences homme/femme sont beaucoup plus marquées dans les quartiers prioritaires. Elles ne représentent que 20% des personnes pratiquant le sport dans des clubs (contre 30% hors QPV). Les femmes des QPV ne représentent que 5% des femmes pratiquant un sport en club dans la Métropole, alors qu'elles représentent 16% des femmes de la Métropole. Dans les quartiers prioritaires, les différences entre hommes et femmes observées à l'échelle de la Métropole sont plus accentuées.

## UN PLAN D'ACTION NATIONAL : LES PLANS « CITOYENS DU SPORT »

En mars 2015, un plan national « Citoyens du sport » a été acté lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015. Il vise à s'inscrire dans la durée et à mobiliser l'ensemble des acteurs du sport, qu'ils relèvent du secteur associatif, des services de l'État ou des collectivités locales.

Dans ce cadre, les fédérations se sont engagées sur des objectifs à atteindre, articulés autour de deux piliers : la promotion des valeurs citoyennes et l'accès des jeunes à une pratique sportive régulière et encadrée.

Autour de ces objectifs, 66% des fédérations ont déclaré déployer les actions de leur plan dans les QPV. Il existe donc aujourd'hui une réelle volonté des fédérations sportives de développer la pratique dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.



## PAROLES D'ACTEUR

### « LES JO 2024, UN ACCÉLÉRATEUR DE NOS ACTIONS »



**Thibault CERBONI**  
Directeur du CDOS 13

Les trois grandes missions du Comité départemental olympique et sportif des Bouches-du-Rhône (CDOS 13) :

- représentation du mouvement sportif, une interface entre les pouvoirs publics et le Mouvement sportif ;
- accompagnement du mouvement sportif ;
- fédérer le mouvement sportif.

Nous avons actuellement 480 000 licenciés sur le département ; notre enjeu est de les fidéliser et d'augmenter leur nombre en infusant de nouvelles pratiques auprès des clubs. Il y a des pratiques moins conventionnelles qui se mettent en place et je suis persuadé que les clubs doivent s'en emparer pour s'adapter à leur public et surtout le diversifier. Je parle par exemple de pratiques comme le fit ou le walking foot.

Il est important que les clubs intègrent ces bouleversements et c'est aussi notre rôle de les sensibiliser à cela sans oublier évidemment notre vocation sociale qui doit rester le fil directeur de nos actions.

#### *Identifiez-vous des points de blocage au développement de la pratique ?*

Nous identifions quelques points de blocage pour développer la pratique sportive : structurellement tous les équipements sportifs ne sont pas en capacité d'accueillir tous les publics et beaucoup sont déjà surfréquentés. Par ailleurs, la question du coût d'une licence sportive est souvent perçue comme un frein financier alors que le pratiquant ne paie qu'une petite partie du coût réel de l'activité (location d'équipements, structure d'accueil, encadrement...).

Enfin, l'accessibilité aux équipements apparaît bien souvent comme une entrave à la pratique.

#### *Quels sont vos leviers pour redynamiser les licenciés ?*

Le sport-santé : nous avons lancé un pôle « sport & santé » avec une branche « sport & bien-être » et une branche « sport sur ordonnance ». La branche « sport sur ordonnance » est gérée en collaboration avec le Comité départemental des offices municipaux des sports (CDOMS) et le soutien de l'ARS, de la DRDJSCS et du Conseil départemental qui se matérialise par la création du centre ressources départemental « Provence En Forme ». Il consiste entre autre à réaliser des cartographies des clubs ouverts à ce type de public et ensuite à les former.

Le CDOS a également un rôle dans la professionnalisation des clubs grâce à un travail de gestion des bulletins de paie et un accompagnement dans les contrats de travail en conventionnement avec l'URSSAF. Plus nos clubs seront structurés avec un personnel stable, plus ils pourront améliorer leurs actions en faveur du développement de la pratique sportive sur le territoire.

Nous avons aussi un rôle à jouer dans la féminisation de la pratique. Cela passe notamment par le développement de la mixité dans les sports mais aussi par l'ouverture d'une section « loisirs » ou « sport bien-être » ou le développement de pratiques fit.

#### *Des objectifs particuliers en vue des JO 2024 ?*

Il existe un objectif clair sur le développement de la pratique du sport en se centrant sur « l'héritage » de ces Jeux, en particulier pour la voile mais surtout sur la dynamique du territoire. A titre d'exemple nous allons créer l'Académie des volontaires qui permettra de mobiliser et associer des habitants de notre territoire à de grands événements sportifs dès 2019 jusqu'aux Jeux et surtout au-delà.

Les JO 2024 nous permettent d'évoluer dans un contexte positif et favorable à la pratique sportive, c'est avant tout un accélérateur de nos actions.

#### SÉANCE DE WALKING FOOT



# LES ENJEUX À VENIR

Le modèle sportif français est en train de vivre une véritable révolution avec la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport. L'implication du monde économique, des collectivités, du monde sportif et de l'État dans une gouvernance partagée au travers de l'Agence nationale du sport va impulser des nouveaux modes de faire auxquels les clubs et les fédérations devront s'adapter.

Le développement de la pratique sportive sur le territoire de la Métropole est un enjeu qui mobilisera donc les clubs sportifs, mais aussi l'ensemble des nouveaux acteurs du sport. Les objectifs fixés dans le Projet Métropolitain « Ambitions 2040 » répondent aux préoccupations affichées au niveau national, mais aussi aux enjeux économiques et sociétaux du sport en lien avec le développement de la pratique sportive :

- ▶ soutien et accompagnement des clubs professionnels vers l'élite ;
- ▶ maillage du territoire en équipements pour faciliter la pratique. Il sera nécessaire de penser les nouveaux équipements sportifs comme des lieux polyvalents pouvant accueillir toutes les pratiques (et non plus uniquement les pratiques compétitives) pour accompagner les clubs dans la diversification de leur offre sportive ;
- ▶ lutte contre le décrochage chez les jeunes ;
- ▶ développement de la pratique féminine dans certains sports ;
- ▶ captation des habitants des quartiers prioritaires ;
- ▶ développement de l'activité physique et sportive du quotidien en facilitant les mobilités sportives, mais aussi l'accès aux massifs naturels.

## Penser les nouveaux équipements sportifs comme des lieux polyvalents

- ▶ organisation de grands événements sportifs dans la droite ligne des épreuves de voile et de football de JO 2024, mais aussi de matchs de la Coupe du monde de rugby 2023 ;

**agam**  
AGENCE D'URBANISME DE  
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière

CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01

☎ 04 88 91 92 90 📠 04 88 91 92 65 ✉ [agam@agam.org](mailto:agam@agam.org)

Toutes nos ressources @ portée de clic sur [www.agam.org](http://www.agam.org)

Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Christian Brunner

Rédaction : Maxime Vitalis - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam

Marseille - Mars 2019 - Numéro ISSN : 2266-6257

© Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

## POUR EN SAVOIR PLUS

### ÉTUDES AGAM

- ▶ **Plan stades : Un second souffle pour l'offre marseillaise** – Agam, 2009
- ▶ **Plan Gymnases : Pour une mise à niveau de l'offre Marseillaise** – Agam, 2010

### AUTRES ÉTUDES

- ▶ **Les pratiques sportives dans les Pyrénées atlantiques et le Sud des Landes** – Audap, novembre 2015
- ▶ **Activité physique et pratiques pour toutes et pour tous – Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie** – France stratégie, novembre 2018
- ▶ **Article Revue 50/50, le magazine de l'égalité Femme Homme – Les empêchements des femmes à la pratique sportive** – Yves Raibaud, février 2018

### SITES WEB

- ▶ **Comité Départemental olympique et sportif des Bouches-du-Rhône (CDOS13)**  
[bouchesduRhone.franceolympique.com](http://bouchesduRhone.franceolympique.com)
- ▶ **Ministère des sports**  
[www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)
- ▶ **Agence pour l'éducation par le sport**  
[educationparlesport.com](http://educationparlesport.com)